



## Visa pour personnel scientifique/ chercheur/ chercheur invité

Tous les demandeurs doivent se présenter personnellement auprès du Service des visas de l'Ambassade en présentant les documents suivants. Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale et deux photocopies lisibles. Tous les documents qui ne sont pas écrits en langue française doivent être traduits en langue allemande.

copie 1	copie 2	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Formulaire de demande de visa</b> dûment remplis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>passport</b> du demandeur en cours de validité (minimum 6 mois) et
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>photocopie de la page 2 du passeport</b> du demandeur
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>photo d'identité biométrique</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>justificatif des qualifications requises</b> , légalisé par les ministères tunisiens
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Invitation de l'université/ institut de recherche</b> en Allemagne <u>ou</u>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contrat de recherche détaillé <u>ou</u>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contrat de travail

Le conjoint et / ou les enfants mineurs (= ressortissants d'États hors Union européenne) accompagnant le demandeur doivent déposer leur propre demande de visa. Chaque demandeur de visa doit se présenter en personne et fournir, en sus des documents précités, un acte de mariage et/ou un acte de naissance légalisé.

Toute demande de visa pour un enfant mineur doit être signée par les deux parents titulaires de l'autorité parentale.

**Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées par l'ambassade après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa.**

**Tout demandeur peut déposer avec son dossier, d'autres documents appuyant sa demande.**